



# Agos-Vidalos



Le clot de Catibère Agos

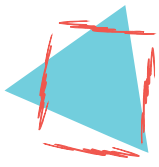
## BULLETIN MUNICIPAL 2019



Bâtiment sommital Pibeste



Tour de Vidalos



## L'EQUIPE MUNICIPALE

M. le Maire : ABBADIE Jean-Marc - 8 avenue du Lavedan 65400 Agos-Vidalos - Tél. : 05 62 97 20 73 - 06 08 60 14 25  
1<sup>ère</sup> adjointe : MOURET Simone - 88 avenue du Lavedan 65400 Agos-Vidalos - Tél. : 05 62 97 28 16 - 06 75 82 42 55  
2<sup>ème</sup> adjoint : BATTISTON Patrick - 5 rue les Carreterres 65400 Agos-Vidalos - Tél. : 05 62 97 08 62 - 06 45 64 55 85  
3<sup>ème</sup> adjoint : LACRAMPE Alain - 7 avenue du Lavedan 65400 Agos-Vidalos - Tél. : 05 62 97 11 42 - 06 83 74 02 95  
Conseillers : GALCERA Valérie (05 62 97 00 04), LANCIEN Catherine (05 62 92 90 75), MAYSTRE Yves (05 62 97 08 11),  
SOUTRIC Pierre (05 62 97 03 01), ASELMAYER Yves (05 62 97 52 30), VERGÉ Didier (05 62 97 96 74).

### COMMISSIONS COMMUNALES

#### COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID)

Titulaires : MOURET Simone  
LANCIEN Catherine  
VERGÉ Didier  
BATTISTON Patrick  
LACRAMPE Alain  
LARROUY Christian

Suppléants : DUBIÉ Michel  
LONGO Virginie  
BARRAU Josette  
ROUSSE Roger  
GALAU Henri  
QUESSETTE Jean-Marc

#### COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

Titulaires : MOURET Simone  
BATTISTON Patrick

Suppléants : LACRAMPE Alain  
MAYSTRE Yves  
VERGÉ Didier

Accueil et Secrétariat :  
M<sup>me</sup> Nathalie IGAU  
Tél. : 05 62 97 51 22

Mairie ouverte  
le mardi : de 09 h.30 à 11 h.30  
le mercredi : de 14 h.00 à 18 h.00  
le jeudi : de 14 h.00 à 16 h.00

Site Internet : [www.agos-vidalos.fr](http://www.agos-vidalos.fr)  
e-mail : [commune.agosvidalos@orange.fr](mailto:commune.agosvidalos@orange.fr)

### REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE DANS LES SYNDICATS

#### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE D'ARGELÈS-GAZOST

Titulaire : ABBADIE Jean-Marc  
Suppléante : MOURET Simone

#### SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ELECTRICITÉ (SDE)

Titulaire : ABBADIE Jean-Marc  
Suppléant : MAYSTRE Yves

#### SIVU DU MASSIF DU PIBESTE AOU LHET (RÉSERVE RÉGIONALE)

Titulaires : BATTISTON Patrick  
VERGÉ Didier

#### SYNDICAT PASTORAL DE L'EXTRÊME DE SALLES

Titulaire : LACRAMPE Alain

#### SYNDICAT INTERCOMMUNAL AGENCE DE GESTION ET DE DÉVELOPPEMENT INFORMATIQUE (AGEDI)

Titulaire : ASELMAYER Yves





Mes chers Concitoyens,

C'est avec grand plaisir que je viens avec l'équipe municipale vous présenter le bulletin municipal 2019, qui est le dernier de la mandature.

Cette année encore, nous avons assisté à des moments difficiles pour notre pays.

Les périls environnementaux, la menace terroriste toujours présente, combattue au péril de leur vie par nos soldats, qui ont payé un lourd tribut, pour garantir notre liberté et nos valeurs.

Je renouvelle donc tout mon soutien à l'ensemble des forces de sécurité, qui œuvrent souvent dans des conditions difficiles pour assurer notre sécurité et bien-être.

Avec le conseil municipal, nous avons été et serons toujours à votre écoute pour répondre à votre attente. Je peux vous assurer que je consacre à mon village, à votre bien-être, toute mon énergie, mon expérience pour faire gagner mon village, dans un contexte de plus en plus concurrentiel. La vie dans notre commune rurale impose à tous les habitants de vivre en bon voisinage, pour maintenir une bonne qualité de vie.

Je souhaite la bienvenue aux nouveaux arrivants dans notre communauté de destin et j'ai une pensée particulière pour tous ceux qui nous ont quittés, laissant un grand vide dans leurs familles.

Au nom du conseil municipal et en mon nom personnel, je viens vous présenter mes vœux les plus chaleureux et sincères de santé, douceur, pour vous et ceux qui vous sont chers.

**Bonne année 2020 !**

JEAN-MARC ABBADIE,  
MAIRE D'AGOS-VIDALOS



Agos-Vidalos Bulletin Municipal  
Édité par la Mairie  
65400 Agos-Vidalos  
Tél. : 05 62 97 51 22

Crédit photos : H. Aurignac  
Mairie, Foyer Rural  
Conception/impression : Imprimerie Augé

# SOMMAIRE

## INFORMATIONS MUNICIPALES

Le personnel communal .....	p. 3
Surveillance des compteurs d'eau et Tabouret syphoïque .....	p. 3
Tonte et bricolage .....	p. 3
La Gendarmerie Nationale vous informe.....	p. 4
Urbanisme, sécurité routière, écobuage .....	p. 5
L'ARS .....	p. 6-7
Attention aux tiques .....	p. 8
Le CAUE des Hautes-Pyrénées.....	p. 9
Commémoration du 11 Novembre.....	p. 10
Construction du clocher d'Agos .....	p. 10
Vœux du maire et de la municipalité .....	p. 11
L'église d'Agos .....	p. 11
Budget .....	p. 12-13-14
Travaux 2019.....	p. 15
Etudes en cours pour 2020.....	p. 15

## LA VIE DU VILLAGE

Le foyer rural (assemblée générale, gymnastique, Noël 2018, ski, soirée raclette, soirée moules-frites, fête de la st-Jean, vide-grenier, fête du village) .....	p. 16
Les chasseurs du Pibeste .....	p. 17
Le repas des Aînés .....	p. 17
Donation de la part de M. Michel Lacrampe .....	p. 17
Quelques photos anciennes .....	p. 17
Photo Club "Vallée des Gaves" .....	p. 18
Club Aquarelle Agos-Vidalos .....	p. 18
Des initiatives au village .....	p. 18
Association cycloportive .....	p. 19
Groupe d'étude et de méditation .....	p. 19
La vie de l'école .....	p. 20
Consignes de tri .....	p. 21
Côté pratique .....	p. 22-23
Pyrene Plus .....	p. 24
L'ADMR .....	p. 25
Les brèves de la Réserve .....	p. 26
PLVG .....	p. 27
Communauté de communes Pyrénées Vallées des Gaves .....	p. 28
EHPAD L'accueil de jour .....	p. 29
La filière bois énergie dans l'économie circulaire .....	p. 30
Le CLIC .....	p. 31
Les dangers du monoxyde de carbone .....	p. 32
Permanences .....	p. 33
Etat-civil.....	p.34

## NOUVEAUX HORAIRES DE LA MAIRIE

Mardi : 09h30 / 11h30  
Mercredi : 14h00 / 18h00  
Jeudi : 14h00 / 16h00



## LE PERSONNEL COMMUNAL

Pour répondre au mieux à l'attente de nos concitoyens et à la qualité de vie dans notre commune, l'équipe municipale a le plaisir de travailler de concert avec nos collaborateurs :

**M<sup>me</sup> Nathalie IGAU - M. Philippe GALAU - M. Antoine DA SILVA**



## TONTE ET BRICOLAGE

Rappelons que les tontes et bricolages saisonniers doivent rimer avec respect du voisinage. Il suffit de respecter les heures autorisées : durant les jours ouvrables, il est possible d'œuvrer de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30 ; les samedis, de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h ; les dimanches et jours fériés, de 10 h à 12 h et de 16 h à 18 h. Et parfois, un simple avertissement adressé à son voisin permettra de montrer le respect que vous lui accordez. Et au mieux, qui sait, ce dernier vous conviera à prendre un verre.



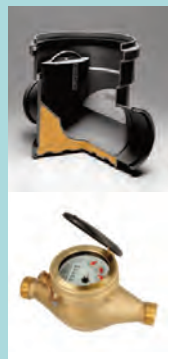
## SURVEILLANCE DES COMPTEURS D'EAU ET TABOURET SYPHOIQUE

Nous vous rappelons de porter une attention particulière à l'état de raccordement de votre compteur d'eau afin de prévenir toute fuite, et le surcoût de facturation qui va avec.

De même, il est de la responsabilité de l'abonné de nettoyer au moins deux fois par an le tabouret de raccordement au réseau d'assainissement communal, ce qui vous évitera le colmatage et les désagréments à venir. Les compteurs sont relevés une fois par an.

Il est recommandé de contrôler votre limiteur de pression si vous en avez mis un.

De plus, pensez à nettoyer les mousseurs des robinets et mélangeurs (détartrage).



# Faites-nous part de vos absences

Des patrouilles de surveillance seront effectuées, de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end.

Formulaire à remettre à votre brigade téléchargeable sur le lien :

[http://www.interieur.gouv.fr/content/download/84433/618913/file/formulaire\\_otv.pdf](http://www.interieur.gouv.fr/content/download/84433/618913/file/formulaire_otv.pdf)



Contre les cambriolages,  
les bons réflexes !

## OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES



Lors de vos absences, nous vous demandons de respecter ces informations de sécurité ci-dessous

### Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes !



## URBANISME

Pour tout projet d'urbanisme, la réalisation de travaux, tout changement de destination, sans même modifier l'aspect extérieur, nous vous conseillons de vous rendre à la permanence de la Mairie, prendre des renseignements, et vous procurer les documents appropriés auprès de la secrétaire de mairie. Le PLU de la commune est consultable en ligne sur le site de la Préfecture et en mairie.

## ECOBUAGE : BRÛLAGE DES DÉCHETS

Nous vous demandons de respecter l'arrêté Préfectoral qui régit la démarche très encadrée, afin de ne pas vous exposer à des désagréments (consultable en mairie).



➔ **Oui, il est interdit de brûler ses déchets verts**, considérés comme des déchets ménagers, dans son jardin. Cette interdiction est édictée par la circulaire du 18 novembre 2011, qui précise que « *le brûlage des déchets verts peut être à l'origine de troubles de voisinages générés par les odeurs et la fumée, nuit à l'environnement et à la santé et peut être la cause de la propagation d'incendie. Plus spécifiquement, le brûlage à l'air libre est source d'émission importante de substances polluantes, en particulier des gaz et particules dont la concentration dans l'air doit rester conforme aux normes de la directive 2008/50/CE concernant la qualité de l'air ambiant et un air pur pour l'Europe* ».

## SÉCURITÉ ROUTIÈRE TOUS RESPONSABLES

Nous vous rappelons que la circulation est limitée dans la Traversée principale (départementale) du village à 50 km/h.

Dans les rues du village, les panneaux 30 km/h. sont en place, ainsi que la matérialisation de lignes au sol.

Nous vous demandons de respecter ces limitations pour la qualité de vie dans le village (piétons, vélos, etc...)

**ainsi que les sens interdits mis en place, il en va de la sécurité de tous.  
D'avance merci de votre collaboration et de votre esprit civique.**



Réserve Naturelle Régionale  
**MASSIF  
PIBESTE-AOULHET**



### LA PYRALE

#### Pullulation

La Pyrale du buis est ce papillon gracile aux ailes blanches cernées de noir. Il a investi le massif et notre village en 2018 grâce à une abondante quantité de nourriture : le buis. Les Pyrales ont la capacité de donner naissance à trois générations par an. Si les conditions sont propices, les 1200 œufs par femelle éclosent et les jeunes chenilles se rassasient sur les buis du Pibeste et du village jusqu'à la dernière feuille. Pour une femelle cela fait un million et demi de papillons la première année et plusieurs millions de milliards la deuxième année.



#### Un insecte gênant

Nous avons constaté : des centaines de chenilles suspendues sur les chemins forestiers, prêtes à investir nos chevelures ; tous les buis mis à sac ; des milliers de papillons autour des candélabres, des climatiseurs colmatés.

#### Un bien pour un mal

Au petit matin pourtant, le nombre d'ailes qui jonchaient les voitures indiquait un destin raccourci pour cette terreur. J'ai cherché à comprendre et j'ai assisté, à la fin du jour au moment de l'arrivée des papillons, à une orgie. Les hirondelles, les martinets, plongeaient dans le nuage pour gober d'un claquement de bec les papillons laissant tomber au sol les ailes détachées du corps. Je dois avouer que la nuit tombée je suis ressorti pour comprendre que les chauves-souris avaient la même technique. Les Pyrales devinrent l'espace de quelques mois la nourriture principale des oiseaux et des chauves-souris des alentours.



#### Les décombres, attention aux incendies

Le passage de la Pyrale nous laisse un paysage marqué par des bois de buis sec. Ce n'est pas sans risque pour notre territoire orienté au sud où les périodes sans pluie rendent ce combustible inflammable.

Dans ces circonstances, la commune a accueilli cet été une stagiaire (Mademoiselle Alexia MONDANGE) pour évaluer la capacité de nos forêts à réagir suite au passage de la Pyrale. En déterminant avec la réserve du Pibeste deux placettes de suivi de l'évolution des buis. Cette personne est également intervenue pour nous donner un moyen de partager avec vous autour de ce sujet.

E. B.

## Conclusion sanitaire

Eau de bonne qualité.

2018

### Origine et protection de la ressource

L'eau est d'origine souterraine. L'état d'avancement de la procédure de protection de la (des) ressource(s) : **Procédure terminée**

### Quelques conseils

Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Après quelques jours d'absence, pensez à faire couler l'eau avant de la boire.

La présence de canalisations en plomb peut présenter un risque pour la santé. Il est recommandé de les supprimer.

Retrouvez toute les informations sur la qualité de l'eau sur [www.occitanie.ars.sante.fr](http://www.occitanie.ars.sante.fr) ou auprès de la Délégation Départementale des Hautes-Pyrénées de l'ARS Occitanie

### Principaux paramètres mesurés

### Détails des résultats

#### Bactériologie (Limite de qualité : 0 UFC/100mL)

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes.  
Eau de bonne qualité bactériologique.

Nombre de contrôles : 7  
Nombre d'analyse(s) non conforme(s) : Aucune

#### Nitrates (Limite de qualité : 50 mg/L)

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques.  
Toutes les concentrations en nitrates sont conformes à la norme.

Concentration moyenne : 17 mg/L  
Concentration maximale : 27 mg/L

#### Pesticides (Limite de qualité : 0.1 µg/L par substance 0.5 µg/L pour la somme des substances)

Substances chimiques utilisées le plus souvent pour protéger les cultures ou pour désherber. Un minimum de 228 molécules est recherché.  
Pas de dépassement de la norme sur la période.

Somme des concentrations en pesticides : 0,05 µg/L

#### Aluminium (Référence de qualité : 200 µg/L)

Elément naturellement présent et utilisé dans certaines filières de traitements de l'eau.  
Paramètre non mesuré sur la période mais ayant été conforme les années antérieures.

Concentration moyenne : Non mesurée sur la période  
Concentration maximale : Non mesurée sur la période

#### Dureté (Pas de limite de qualité)

Teneur en calcium et en magnésium exprimée en Degré français (°f).  
Eau dure.

Concentration moyenne : 25,9 °f  
Concentration maximale : 26,6 °f



# INFORMATIONS MUNICIPALES

Mesures de terrain	Résultats	Unité	Références de qualité		Limites de qualités	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
<b>CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL</b>						
température de l'eau	12,3	°C		25		
<b>EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</b>						
ph	7,77	unité pH	6,5	9,0		
<b>Analyse laboratoire</b>						
<b>MINERALISATION</b>						
conductivité à 25°C	423	µS/cm	200	1100		
<b>PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES</b>						
nitrate (en no3)	9,89	mg/L				50,0
<b>PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...</b>						
acétochlore	<0,02	µg/L				0,1
alachlore	<0,02	µg/L				0,1
esa acetochlore	<0,02	µg/L				0,1
esaalachlore	<0,01	µg/L				0,1
esa metazachlore	<0,01	µg/L				0,1
esa metolachlore	0,036	µg/L				0,1
métazachlore	<0,02	µg/L				0,1
métolachlore	<0,02	µg/L				0,1
oxa acetochlore	<0,02	µg/L				0,1
oxaalachlore	<0,01	µg/L				0,1
oxa metazachlore	<0,01	µg/L				0,1
oxa metolachlore	<0,01	µg/L				0,1
<b>PESTICIDES DIVERS</b>						
isoxaflutole	<0,01	µg/L				0,1
total des pesticides analysés	0,036	µg/L				0,5

# Attention aux tiques



## Qu'est-ce que la maladie de Lyme ?

La maladie de Lyme ou borréliose de Lyme est une infection due à une bactérie transportée par une tique. La tique peut transmettre la bactérie à l'homme au moment d'une piqûre. La tique vit dans des zones boisées et humides, les jardins et les prairies, sur les herbes hautes ou dans les buissons. Le risque de piqûre est maximal du printemps au début de l'automne.

## Quels sont les signes ?

Quelques jours ou semaines après une piqûre de tique, une plaque rouge, appelée érythème migrant, peut apparaître et s'étendre progressivement autour du point de piqûre. Elle disparaît en quelques semaines !



*Un traitement antibiotique adapté permet d'éviter la diffusion de la maladie.*

Sans traitement, des atteintes peuvent parfois survenir dans les semaines ou mois suivants :

- système nerveux (atteinte des nerfs, paralysie faciale, méningite ...)
- articulations (genoux, coudes ...)
- plus rarement de la peau ou d'autres organes (cœur, yeux ...)

## Comment s'infecte-t-on ?

La maladie de Lyme ne se transmet que par piqûre d'une tique infectée. Toutes les tiques ne sont pas infectées.



## Comment prévenir le risque ?

### Limiter le risque de se faire piquer

- Porter des vêtements longs (couvrant les bras et les jambes) et fermés (fixer les bas de pantalon dans les chaussettes, la chemise dans le pantalon).
- Appliquer éventuellement des répulsifs contre les insectes sur la peau découverte ou sur les vêtements, en respectant les contre-indications et leurs modes d'emploi.

### Limiter le risque d'infection

- Après le travail ou après la balade, s'inspecter minutieusement tout le corps (aisselle, plis, cuir chevelu ...), en se faisant aider si besoin.
- Retirer la tique à l'aide d'un tire-tique : *Plus la tique reste fixée longtemps sur la peau plus le risque de transmission augmente.*
- Répéter l'inspection le lendemain.

## Comment retirer la tique ?

- Utiliser un tire-tique, ou une pince fine ou à défaut, les ongles. *Ne pas utiliser d'éther, d'essence ou d'autres produits.*
- Saisir la tête de la tique avec le tire-tique puis tirer vers le haut en tournant (2 ou 3 tours).
- Désinfecter ensuite le site de la piqûre.



### Dans les semaines qui suivent :

- Surveiller le point de piqûre ou la survenue de signes pseudo-grippaux, pendant 4 semaines après la piqûre,
- En cas d'apparition d'une plaque rouge ou de signes pseudo-grippaux, consulter rapidement son médecin traitant en lui précisant son activité professionnelle ou ses loisirs.

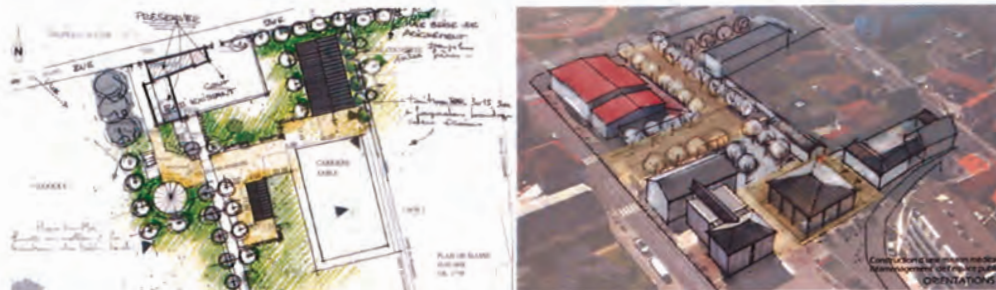
# Le CAUE des Hautes-Pyrénées

Né de la loi sur l'architecture,

le CAUE est un organisme départemental investi d'une mission d'intérêt public.

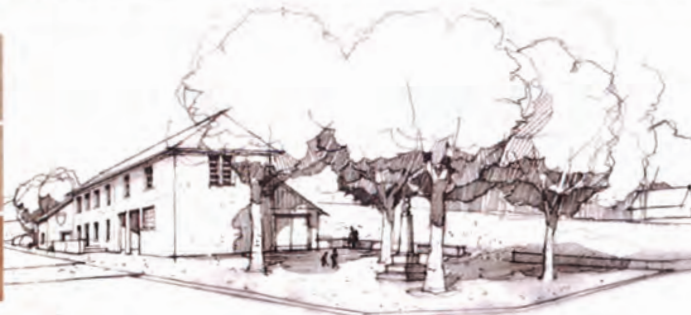
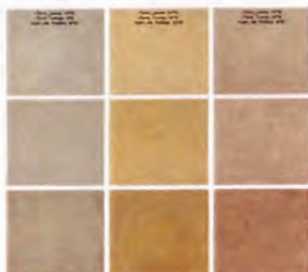
Il s'adresse aux élus, particuliers, professionnels, enseignants...

Son service est de nature technique, pédagogique et culturelle. Sa mission est de promouvoir la qualité architecturale, urbaine et paysagère.



Le CAUE accompagne et conseille les maîtres d'ouvrages dans leur réflexion.

- **Conseil, assistance aux particuliers** désirant construire ou rénover, dans le but de favoriser une meilleure prise en compte de la qualité architecturale des constructions, de leur bonne insertion dans le site environnant et en réhabilitation, une meilleure prise en compte des spécificités du bâti ancien.
- **Conseil, accompagnement aux collectivités locales et publiques** dans toutes les démarches et sur toutes les problématiques touchant à l'amélioration du territoire et du cadre de vie : paysage, patrimoine, espace public, équipement public, réhabilitation, extension urbaine, zone d'activités, zone de loisirs...etc.



Le CAUE informe et sensibilise...

- **Information, sensibilisation du grand public** dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, du paysage et de l'énergie : animations en milieu scolaire, conférences, expositions, événements, publications...
- **Information, formation, perfectionnement** des élus, des professionnels, agents des collectivités locales et des administrations qui interviennent dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, du paysage et de l'environnement.



Le C.A.U.E est la garantie d'un acte professionnel en matière d'architecture d'urbanisme, de paysage. Il est indépendant, objectif, dégagé de tout intérêt commercial.



Conseil d'Architecture, Urbanisme, Environnement des Hautes-Pyrénées  
14 Boulevard Claude Debussy 65000 Tarbes - Tél. : 05 62 56 71 45  
mail : caue65@wanadoo.fr - site internet : www.les-caue-occitanie.fr



## COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE

Le Maire et son conseil municipal s'inscrivent totalement dans la démarche du devoir de mémoire pour les générations à venir.

Dans ce cadre, avec le Porte Drapeau et les anciens Combattants, l'ensemble des personnes se sont recueillies au Monument aux Morts pour se souvenir et ne pas oublier.



## CONSTRUCTION DU CLOCHER D'AGOS

A l'origine, le clocher d'Agos se trouvait à l'entrée de l'église, pignon ouest. En 1825, la porte d'entrée de l'église a été déplacée au sud, c'est l'entrée actuelle.

Le compte-rendu de la visite épiscopale le 31.08.1781 à Agos précisait alors : Un escalier conduit au clocher qui porte deux cloches.

Il y a encore quelques décennies, nous pouvions voir sur le pignon séparant l'église et le presbytère la silhouette d'un clocheton qui avait été muré. On voyait très bien l'emplacement des deux cloches. Aujourd'hui le pignon est crépis, plus de traces du clocher. Il y avait donc un petit clocher de la hauteur d'un étage.

En 1832, les plans et devis pour la construction d'un clocher en maçonnerie ont été dressés par M. Tiffon, architecte conducteur des Ponts et Chaussées des Hautes-Pyrénées.

Voici ce qu'il en disait :

L'église de la commune d'Agos est sans clocher. La disposition des localités indique que le plateau de roche qui confronte au chœur du côté de l'orient est le seul emplacement convenable sur lequel on puisse élever le clocher. Le conseil municipal, en présence du soussigné, l'a reconnu et a été unanimement d'avis sur ce point. Les bois sont rares et d'un prix élevé dans la commune d'Agos, tandis que la pierre est abondante et se trouve pour ainsi dire à pied d'œuvre ; la commune se charge par corvée de toute la fourniture de sable et du transport de moellons pour toutes les maçonneries, l'entrepreneur ne sera chargé que de l'extraction et de l'emploi de la pierre. Ces motifs ont dû nécessairement déterminer le choix d'une construction en maçonnerie de laquelle on obtiendra solidité et durée ; avantages que ne peut présenter une flèche en charpente qui a de plus à craindre les coups de vents destructeurs, qui se répètent assez fréquemment dans cette contrée.



Conditions particulières : l'entrepreneur devra être homme de l'art maître maçon ou charpentier. Il fournira bonne et valable caution et devra être connu pour être probe et intelligent. Il acquittera les frais de timbres, d'enregistrement et d'affiches ainsi que les copies de plan et devis qu'il fera prendre au bureau de l'architecte.

Délibération du conseil municipal  
du 2 octobre 1832 :

Les plans et devis estimatifs dressés par Monsieur Tiffon pour la construction d'un clocher de l'église d'Agos, montant à la somme de 2000 francs, le conseil municipal approuve ledit plan et devis pour être exécuté conformément aux dispositions qui y sont présentés et le montant en être payé. Au moyen de la somme de 630 francs, provenant du secours accordé pour cette construction par le gouvernement et de la vente de deux coupes extraordinaires de broussailles et le surplus s'il n'y a pas de rabais suffisant comme on a lieu de le supposer, sur le

premier fond de l'année suivante et notamment sur semblable coupe qui est déjà sollicitée depuis cinq mois et dont le produit sera spécialement affecté à cet objet.

Approuvé par le Sous-Préfet d'Argelès,  
le 3 novembre 1832.

Adjudication du 18 novembre 1832 à midi. Le quatrième feu éteint sans qu'il ait été fait aucune offre pendant sa durée, travaux adjugés au sieur Jacques Barbasan, maçon à Agos pour la somme de 1480 francs, et à l'instant s'est présenté le sieur Jean Adrian, charpentier à Agos, lequel s'est rendu caution répondant solitaire sans division de dettes et tous deux ont signé avec nous et le sieur Sassère receveur municipal après lecture faite.

Approuvé par Monsieur le Préfet des H.P.,  
le 28 novembre 1832.

H. M.

## VŒUX DU MAIRE ET DE LA MUNICIPALITÉ

Comme toujours, la cérémonie des vœux a été un moment d'informations, de partage entre le conseil et nos concitoyens. Ce moment d'échange s'est prolongé par le pot de l'amitié qui a réuni une bonne partie de la population du village.



### Nous vous présentons ici un résumé de l'évolution de l'Église d'Agos à travers les siècles.

**1093** : Donation de l'église de Gos (Agos) au couvent de Sén-Sabi. Trois chartes non datées, elles sont du temps de l'Abbé Ebrard qui gouverne de 1083 à 1105.

**1167** : Le Pape Alexandre III confirme la possession du couvent de Sén-Sabi. Sur la liste on retrouve : l'église de St-Saturnin d'Agos.

**1342** : Organisation des Paroisses.

**1660** : Tremblement de terre du 21 juin 1660 : Estimation des dégâts : par le Curé Foucade, Cabaigneu maçon à Agos, Las Courège charpentier à Ost. Coût total : 160 livres.

**1781** : Visite épiscopale le 31/08. Résumé :

- Sanctuaire : Tabernacle décoré de plusieurs sculptures et dorures.
- Sacristie : Côté épître, elle est lambrissée en bois blanchi.
- Nef : Séparée du sanctuaire par une balustrade en bois peint, lambrissée en voûte.
- Chapelle : Une assez grande chapelle de N.D.

**1826** : Restauration de l'église.

- Conseil municipal d'Agos : séance du 24 juin 1826.
- Approbation des plans et devis de M. Artigala, architecte du département des H.P.
- Total des travaux : 1500 F.

### L'ÉGLISE D'AGOS

- Adjudication : le 4 août 1826 à 10 h du matin, en présence de M. Sassère receveur municipal.
- Quatre feux allumés : travaux adjugés pour la somme de 1195 F. au sieur Izans charpentier à Agos.
- Caution Jean Gabarnie à Agos.

**1832 - 1835** : Clocher en maçonnerie : construction.

- Plan et devis dressés le 30 septembre 1832 par M. Tiffon, architecte des Ponts et Chaussées des H.P. Montant 2000 francs.
- Délibération du conseil municipal du 2 octobre 1832. Approbation : Plan et devis.
- Adjudication du 18 novembre 1832 : en présence de M. Sassère receveur municipal.
- Quatrième feu éteint : travaux adjugés au sieur Jacques Barbazan maçon à Agos pour la somme de 1480 F.
- Caution : Jean Adrien, charpentier à Agos.

**1834 - 1835** : Construction d'une tribune et quelques travaux.

- Plan et devis dressés le 13 mai 1834 par M. Tiffon pour la somme de 985 F.
- Délibération du 1<sup>er</sup> mai 1835 : approbation plan, devis et financement.
- Adjudication le 19 juillet 1835 : en présence de M. Sassère.
- Onzième feu éteint : travaux adjugés au sieur Crampe Etienne, domicilié à Lourdes, pour la somme de 700 F.

- Caution : Lacrampe Pierre, menuisier à Lourdes.
- Construction de la chapelle St-Joseph.
- Nous n'avons pas de renseignement sur la construction de la chapelle St-Joseph. L'autel aurait été donné par la famille Valantin, propriétaire d'une plantation à St-Denis de la Réunion et habitant la maison Valantin à Agos.

**1961** : Réfection de l'intérieur de l'église.

- Devis dressé par l'ingénieur des T.P.E., le 9 février 1961 : arrêté à la somme de 18.000 F.
- Délibération du 25 février 1961, approbation du devis et choix de l'entreprise.
- Terrassement, maçonnerie, carrelage, menuiserie, escalier. Entreprise Pierre Clos à Agos.
- Peinture entreprise Maurice Mathieu à Agos.

**1963** : Restauration de l'autel de la Vierge. Dorure à l'or fin 3.227.08 F.

H. M.



Le chœur de l'église Sainte Hippolyte

**COMMUNE D'AGOS VIDALOS**  
**Vue d'Ensemble - Compte Administratif**  
**Exercice : 2018**

**Dépenses Fonctionnement du 01/01/2018 au 31/12/2018**

Chap.	Libelle	Prévu	Réalisé	%	Disponible
<b>011</b>	<b>Charges de gestion générale</b>	<b>157 310,00</b>	<b>105 904,31</b>	<b>67</b>	<b>51 405,69</b>
60	Achats et variation des stocks	38 460,00	33 032,97	86	5 427,03
61	Services extérieurs	71 150,00	37 422,23	53	33 727,77
62	Autres services extérieurs	39 100,00	26 470,11	68	12 629,89
63	Impôts, taxes, versements assimilés	8 600,00	8 979,00	-	-379,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel</b>	<b>83 370,00</b>	<b>79 749,32</b>	<b>96</b>	<b>3 620,68</b>
63	Impôts, taxes, versements assimilés	1 000,00	1 043,00	-	-43,00
64	Charges de personnel	82 370,00	78 706,32	96	3 663,68
<b>014</b>	<b>Atténuation de produits</b>	<b>5 000,00</b>	<b>3 158,00</b>	<b>63</b>	<b>1 842,00</b>
73	Reversement restitut./impôts taxes	5 000,00	3 158,00	63	1 842,00
	<b>Chapitres non globalisés</b>	<b>180 337,00</b>	<b>128 898,33</b>	<b>71</b>	<b>51 438,67</b>
65	Autres charges de gestion courante	83 050,00	71 300,33	86	11 749,67
66	Charges financières	58 000,00	56 378,00	97	1 622,00
67	Charges exceptionnelles	1 240,00	1 220,00	98	20,00
<b>042</b>		<b>79 445,00</b>	<b>41 079,32</b>	<b>52</b>	<b>38 365,68</b>
67	Charges exceptionnelles	0,00	37 206,00	0	-37 206,00
68	Dotations aux amortis.et provisions	5 198,00	3 873,32	75	1 324,68
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>505 462,00</b>	<b>358 789,28</b>	<b>71</b>	<b>146 672,72</b>

**Recettes Fonctionnement du 01/01/2018 au 31/12/2018**

Chap.	Libelle	Prévu	Réalisé	%	Disponible
<b>013</b>	<b>Atténuation des charges</b>	<b>1 360,00</b>	<b>1 593,13</b>	<b>-</b>	<b>-233,13</b>
64	Charges de personnel	1 360,00	1 593,13	-	-233,13
	<b>Chapitres non globalisés</b>	<b>484 102,00</b>	<b>425 657,89</b>	<b>88</b>	<b>58 444,11</b>
70	Ventes prod.fabr.,prest.serv.,march	89 252,00	92 698,61	-	-3 446,61
73	Reversement restitut./impôts taxes	124 135,00	154 189,07	-	-30 054,07
74	Dotations et participations	45 741,00	45 636,67	100	104,33
75	Autres produits de gestion courante	105 000,00	93 737,94	89	11 262,06
76	Produits financiers	0,00	3,50	0	-3,50
77	Produits exceptionnels	0,00	39 392,10	0	-39 392,10
<b>042</b>		<b>20 000,00</b>	<b>19 607,54</b>	<b>98</b>	<b>392,46</b>
72	Travaux en régie	20 000,00	19 607,54	98	392,46
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>505 462,00</b>	<b>566 831,90</b>	<b>-</b>	<b>-61 369,90</b>

**TAUX D'IMPOSITION**

TAXE HABITATION	4,42%
TAXE FONCIERE BÂTI	6,76%
TAXE FONCIERE NON BÂTI	36,88%

Commune d'AGOS-VIDALOS - Exercice 2018

## Dépenses Investissement du 01/01/2018 au 31/12/2018

Chap.	Libelle	Prévu	Réalisé	%	Disponible
<b>000</b>	<b>Non individualisées</b>	<b>95 924,00</b>	<b>43 493,88</b>	<b>45</b>	<b>52 430,12</b>
204	Subventions d'équipement versées	33 437,00	3 284,29	10	30 152,71
21	Immobilisations corporelles	42 487,00	20 602,05	48	21 884,95
<b>040</b>		<b>20 000,00</b>	<b>19 607,54</b>	<b>98</b>	<b>392,46</b>
21	Immobilisations corporelles	20 000,00	19 607,54	98	392,46
<b>00</b>	<b>Financières</b>	<b>85 713,00</b>	<b>84 411,28</b>	<b>98</b>	<b>1 301,72</b>
16	Emprunts et dettes assimilées	85 713,00	84 411,28	98	1 301,72
<b>2017002</b>	<b>GLORIETTE PLACE DU VILLAGE</b>	<b>5 170,00</b>	<b>5 170,00</b>	<b>100</b>	<b>0,00</b>
21	Immobilisations corporelles	5 170,00	5 170,00	100	0,00
<b>2017005</b>	<b>BATIMENT GARE INFERIEURE PIBESTE</b>	<b>25 000,00</b>	<b>24 967,13</b>	<b>100</b>	<b>32,87</b>
21	Immobilisations corporelles	25 000,00	24 967,13	100	32,87
<b>201801</b>	<b>TOUR DE VIDALOS</b>	<b>17 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0</b>	<b>17 500,00</b>
21	Immobilisations corporelles	17 500,00	0,00	0	17 500,00
<b>201802</b>	<b>BASSINS REGULATEURS</b>	<b>21 000,00</b>	<b>6 990,00</b>	<b>33</b>	<b>14 010,00</b>
23	Immobilisations en cours	21 000,00	6 990,00	33	14 010,00
<b>201803</b>	<b>BLOCS SAINT CESTE</b>	<b>5 350,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0</b>	<b>5 350,00</b>
23	Immobilisations en cours	5 350,00	0,00	0	5 350,00
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>255 657,00</b>	<b>165 032,29</b>	<b>65</b>	<b>90 624,71</b>

## Recettes Investissement du 01/01/2018 au 31/12/2018

Chap.	Libelle	Prévu	Réalisé	%	Disponible
<b>000</b>	<b>Non individualisées</b>	<b>16 530,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0</b>	<b>16 530,00</b>
16	Emprunts et dettes assimilées	16 530,00	0,00	0	16 530,00
<b>00</b>	<b>Financières</b>	<b>160 409,00</b>	<b>82 341,44</b>	<b>51</b>	<b>78 067,56</b>
10	Apports, dotations et réserves	22 900,00	19 194,57	84	3 705,43
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	0,00	1 210,00	0	-1 210,00
<b>040</b>		<b>79 445,00</b>	<b>41 079,32</b>	<b>52</b>	<b>38 365,68</b>
19	Différences sur réalisat.immobilis.	0,00	37 206,00	0	-37 206,00
28	Amortissement des immobilisations	5 198,00	3 873,32	75	1 324,68
<b>2017002</b>	<b>GLORIETTE PLACE DU VILLAGE</b>	<b>5 710,00</b>	<b>1 846,55</b>	<b>32</b>	<b>3 863,45</b>
13	Subventions d'investissement	5 710,00	1 846,55	32	3 863,45
<b>2017003</b>	<b>RESEAU EGOUT ET PUISARD LABAY</b>	<b>13 600,00</b>	<b>10 667,00</b>	<b>78</b>	<b>2 933,00</b>
13	Subventions d'investissement	13 600,00	10 667,00	78	2 933,00
<b>2017004</b>	<b>RENOVATION PRESBYTERE</b>	<b>22 858,00</b>	<b>4 330,88</b>	<b>19</b>	<b>18 527,12</b>
13	Subventions d'investissement	22 858,00	4 330,88	19	18 527,12
<b>2017005</b>	<b>BATIMENT GARE INFERIEURE PIBESTE</b>	<b>16 500,00</b>	<b>4 432,56</b>	<b>27</b>	<b>12 067,44</b>
13	Subventions d'investissement	16 500,00	4 432,56	27	12 067,44
<b>201801</b>	<b>TOUR DE VIDALOS</b>	<b>12 145,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0</b>	<b>12 145,00</b>
13	Subventions d'investissement	12 145,00	0,00	0	12 145,00
<b>201802</b>	<b>BASSINS REGULATEURS</b>	<b>6 125,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0</b>	<b>6 125,00</b>
13	Subventions d'investissement	6 125,00	0,00	0	6 125,00
<b>201803</b>	<b>BLOCS SAINT CESTE</b>	<b>1 780,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0</b>	<b>1 780,00</b>
13	Subventions d'investissement	1 780,00	0,00	0	1 780,00
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>255 657,00</b>	<b>103 618,43</b>	<b>41</b>	<b>152 038,57</b>

# BUDGETS

## SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT D' AGOS VIDALOS

Exercice : 2018

Vue d'Ensemble - Compte Administratif

### Dépenses Fonctionnement du 01/01/18 au 31/12/18

Chap.	Libelle	Prévu	Réalisé	%	Disponible
<b>011</b>	<b>Charges de gestion générale</b>	<b>40 015,00</b>	<b>28 521,11</b>	<b>71</b>	<b>11 493,89</b>
60	Achats et variation des stocks	8 300,00	8 919,94	-	-619,94
61	SERVICES EXTÉRIEURS	9 715,00	8 670,73	89	1 044,27
62	AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS	20 000,00	8 773,44	44	11 226,56
63	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMIL	2 000,00	2 157,00	-	-157,00
	<b>Chapitres non globalisés</b>	<b>26 866,00</b>	<b>1 505,96</b>	<b>6</b>	<b>25 360,04</b>
65	Autres charges de gestion courante	5 000,00	1 277,40	26	3 722,60
66	Charges financières	300,00	228,56	76	71,44
<b>042</b>		<b>35 681,00</b>	<b>35 488,00</b>	<b>99</b>	<b>193,00</b>
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX	35 681,00	35 488,00	99	193,00
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>102 562,00</b>	<b>83 406,20</b>	<b>81</b>	<b>19 155,80</b>

### Recettes Fonctionnement du 01/01/18 au 31/12/18

Chap.	Libelle	Prévu	Réalisé	%	Disponible
	<b>Chapitres non globalisés</b>	<b>95 350,00</b>	<b>69 086,66</b>	<b>72</b>	<b>26 263,34</b>
70	Ventes prod.fabr.,prest.serv.,march	95 350,00	69 086,66	72	26 263,34
<b>042</b>		<b>7 212,00</b>	<b>7 212,00</b>	<b>100</b>	<b>0,00</b>
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	7 212,00	7 212,00	100	0,00
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>102 562,00</b>	<b>76 298,66</b>	<b>74</b>	<b>26 263,34</b>

### Dépenses Investissement du 01/01/18 au 31/12/18

Chap.	Libelle	Prévu	Réalisé	%	Disponible
<b>000</b>	<b>Non individualisées</b>	<b>18 000,00</b>	<b>11 823,31</b>	<b>66</b>	<b>6 176,69</b>
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	18 000,00	11 823,31	66	6 176,69
<b>00</b>	<b>Financières</b>	<b>7 212,00</b>	<b>7 212,00</b>	<b>100</b>	<b>0,00</b>
<b>040</b>		<b>7 212,00</b>	<b>7 212,00</b>	<b>100</b>	<b>0,00</b>
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	7 212,00	7 212,00	100	0,00
	<b>Patrimoniales (041)</b>	<b>37 158,23</b>	<b>37 158,23</b>	<b>100</b>	<b>0,00</b>
<b>041</b>		<b>37 158,23</b>	<b>37 158,23</b>	<b>100</b>	<b>0,00</b>
21	Immobilisations corporelles	37 158,23	37 158,23	100	0,00
<b>2017001</b>	<b>REHABILITATION SYSTEME ASSAINISSEME</b>	<b>496 446,00</b>	<b>12 666,50</b>	<b>3</b>	<b>483 779,50</b>
20	Immobilisations incorporelles	52 100,00	5 111,40	10	46 988,60
23	Immobilisations en cours	444 346,00	7 555,10	2	436 790,90
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>558 816,23</b>	<b>68 860,04</b>	<b>12</b>	<b>489 956,19</b>

### Recettes Investissement du 01/01/18 au 31/12/18

Chap.	Libelle	Prévu	Réalisé	%	Disponible
<b>000</b>	<b>Non individualisées</b>	<b>200 000,00</b>	<b>200 000,00</b>	<b>100</b>	<b>0,00</b>
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	200 000,00	200 000,00	100	0,00
<b>00</b>	<b>Financières</b>	<b>167 195,00</b>	<b>165 028,86</b>	<b>99</b>	<b>2 166,14</b>
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 973,00	0,00	0	1 973,00
<b>040</b>		<b>35 681,00</b>	<b>35 488,00</b>	<b>99</b>	<b>193,00</b>
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	35 681,00	35 488,00	99	193,00
	<b>Patrimoniales (041)</b>	<b>37 158,23</b>	<b>37 158,23</b>	<b>100</b>	<b>0,00</b>
<b>041</b>		<b>37 158,23</b>	<b>37 158,23</b>	<b>100</b>	<b>0,00</b>
20	Immobilisations incorporelles	37 158,23	37 158,23	100	0,00
<b>2017001</b>	<b>REHABILITATION SYSTEME ASSAINISSEME</b>	<b>154 463,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0</b>	<b>154 463,00</b>
13	Subventions d'investissement	154 463,00	0,00	0	154 463,00
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>558 816,23</b>	<b>402 187,09</b>	<b>72</b>	<b>156 629,14</b>



- Eclairage Place de Vidalos, sécurisation passage piétons
- Eclairage gloriette et place de la Mairie
- Etanchéité réseaux d'assainissement et regards
- Peinture, reprise menuiserie Mairie salle des fêtes
- Travaux entretien appartements communaux
- Entretien bassins écrêteurs de crues à Vidalos
- Travaux aménagement presbytère
- Travaux agencement locaux gare Pibeste zone activités
- Changement chauffe-eau salle des fêtes



## ETUDES EN COURS POUR 2020 ET TRAVAUX

- Construction station d'épuration
- Etude SDE enfouissement BT, éclairage, Télécom rue du lavoir.
- Etude SDE enfouissement BT, éclairage, Télécom rue Bousquet et Labay.
- Travaux sur canal évacuation eau face Mairie
- Entretien, bitumage, rue du village
- Etude pour raccordement eau potable avec Syndicat du Bergons.



TRAVAUX DE REHABILITATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF D'AGOS-VIDALOS	
MAITRE D'OUVRAGE	
	<b>COMMUNE D'AGOS-VIDALOS</b> 22 AVENUE DU LAVEDAN 65 400 AGOS-VIDALOS
MAITRE D'ŒUVRE	
	<b>PRIMA INGENIERIE SUD OUEST</b> 38 BOULEVARD HENRI IV 65 000 TARBES
GROUPEMENT D'ENTREPRISES	
	
<b>SOGEP</b> ZI DU TOULICOU 65 100 ADE	<b>SUBTERRA</b> 36 ROUTE DE VILLENEUVE 31 120 PORTEY-SUR-GARONNE
TRAVAUX A COMPTER DU 8 JUILLET 2019 DUREE PREVISIONNELLE DES TRAVAUX : 9 SEMAINES	
MONTANT TRAVAUX : 419 665,80 € TTC	
FINANCEMENT	
OPERATION REALISEE AVEC LE CONCOURS FINANCIER DE :	
	125 599,79 € TTC
<b>CHANTIER INTERDIT AU PUBLIC</b>	

## LE FOYER RURAL

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Au nom de tous les membres du Foyer Rural, j'ai le plaisir de vous saluer et de vous remercier pour votre présence.

Je voudrais vous faire partager ma satisfaction : en 2018/2019, le foyer comptait 85 membres, des jeunes et des moins jeunes.



**Le Foyer Rural se compose de 18 membres actifs.**

**Le bureau est composé de :**

**Deux co-présidents  
Christelle PLAA et Guy LANCIEN**

**Une vice-présidente  
Nathalie ESTEREZ**

**Une secrétaire  
Stéphanie BORDES**

**Une secrétaire adjointe  
Béatrice SAINT-MARTIN**

**Un trésorier  
Jean-Pierre LAFFORGUE**

**Un trésorier adjoint  
Ludovic LONGO**

### RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITES

Le Foyer Rural fonctionne grâce à une subvention de la mairie et aux bénéfices générés lors des activités : la gymnastique, la soirée raclette, la soirée moules-frites, la fête du village et le vide-grenier.

La garbure de ce soir est offerte par le Foyer Rural. Pour la fête du village, la mairie offre l'apéritif et participe au frais du repas.

### GYMNASTIQUE

Les cours sont assurés par le professeur Florence Abbadie. Nous avons comptabilisé 65 licenciés. 2 séances hebdomadaires sont proposées le mardi soir, hors vacances scolaires : la première à 19 h 15 : gymnastique d'entretien et de stretching, la seconde à 20 h : Piloxing et Fitness fusion.

### NOËL 2018

Le samedi 15 décembre 2018, un film "Yethi et Cie" a été projeté, suivi du jeu "just danse".

Le père Noël distribua ensuite des friandises et des cadeaux avant que petits et grands prennent un goûter.

### SKI

La saison de ski n'a pas eu lieu. Malheureusement, nous manquons de bénévoles pour encadrer les enfants.

### SOIRÉE RACLETTE

Le samedi 23 mars 2019 a été proposé une soirée raclette : 40 adultes et 14 enfants étaient présents à la soirée toujours aussi "bon enfant".

### SOIRÉE MOULES-FRITES

Le 11 mai 2019, nous avons organisé une soirée moules-frites. Ce fut un franc succès. Participation de 71 adultes et 5 enfants. Soirée à refaire.

### FÊTE DE LA SAINT-JEAN

Le 29 juin 2019, comme d'habitude, la fête de la Saint-Jean s'est articulée autour du feu. Sous le kiosque, plus de 120 personnes étaient présentes pour un apéritif Tapas offert par le Foyer Rural.

Le bûcher préparé par Philippe Galau et béni par le Père Gustave a été allumé à la nuit tombée.

### VIDE-GRENIER

Nous avons clôturé notre année d'animations par un vide-grenier le 17 novembre 2019 où 30 exposants étaient présents.

En raison du mauvais temps, pas d'exposant à l'extérieur... mais les visiteurs étaient au rendez-vous.

### FÊTE DU VILLAGE



**Les 14 et 15 septembre 2018 a été organisée, en partenariat avec la mairie, la fête du village.**

Le samedi après-midi pêche à la truite dans le ruisseau du lavoir et concours de pétanque dans le pré d'Alain LACRAMPE que nous remercions.

Cette première journée s'est terminée à la Salle des Fêtes avec un petit casse-croûte offert par le Foyer Rural.

Le dimanche, après la messe célébrée à Agos pour la Saint Hippolyte, l'apéritif offert par la mairie a été servi dans la cour, à côté de la salle des fêtes.

Le repas préparé par le Foyer Rural comptabilisait 125 adultes et 14 enfants.

Nous remercions tous ceux qui ont aidé à préparer ce délicieux repas et les cuisiniers : Ludovic Longo, Jean Sorhouet et Emeric Galau.

Un grand merci également à ceux qui ont œuvré côté cuisine ou côté mise en place et vaisselle.

Cette fête a été clôturée avec plusieurs activités proposées :

Laser game de plein air pour les enfants et les adultes, et nombreux jeux à l'ancienne.



## LES CHASSEURS DU PIBESTE

Les Chasseurs du Pibeste vous souhaitent une bonne année 2020.

Pour la saison 2018/2019 les plans de chasse mouflon, isard, cerf, et chevreuil ont été réalisés et l'entente avec la Diane de Viger a permis de prélever 15 sangliers. Une part de venaison a été offerte au Foyer Rural. Grâce à la mise à disposition par la municipalité de l'appartement du bâtiment de la gare de départ du Pibeste et à la volonté de quelques chasseurs disponibles, quelques travaux l'ont transformé en une grande salle conviviale. Ce nouveau local sera désormais le siège de la société de chasse. Il a été inauguré courant juin 2019 avec les membres du conseil municipal qui ont pu se joindre à nous.

La cabanne de l'ancienne carrière reste toujours le point de rendez-vous pour les battues.

Pour la saison 2020, le bureau reste inchangé.



## DONATION DE LA PART DE M. MICHEL LACRAMPE

de sa collection personnelle de livres sur le Lavedan et les Pyrénées. Qu'il en soit remercié au nom du village.



## QUELQUES PHOTOS ANCIENNES



## LE REPAS DES AÎNÉS

Le dimanche 19 mars, c'est avec grand plaisir que le conseil municipal avait convié les Aînés de la commune à passer un moment de convivialité.

Ce sont 75 personnes qui son venues partager l'excellent repas préparé par Brigitte Gerbeau et toute son équipe.

L'ambiance des retrouvailles pour parler des anecdotes du temps passé a permis de belles discussions.

Rendez-vous pris pour l'année prochaine.





## PHOTO CLUB "VALLÉE DES GAVES"

Un nouveau club est né à Agos-Vidalos depuis le 25 juin 2018, le Photo Club "Vallée des Gaves".

Il regroupe aujourd'hui seize passionnés de belles images, qui prennent du plaisir à partager l'art photographique, de l'amateur au confirmé.

Les rencontres se déroulent dans le local de la galerie d'art de Wilhem Meslier. Le rythme des réunions est hebdomadaire, le vendredi, en semaine impaire et le jeudi en semaine paire.

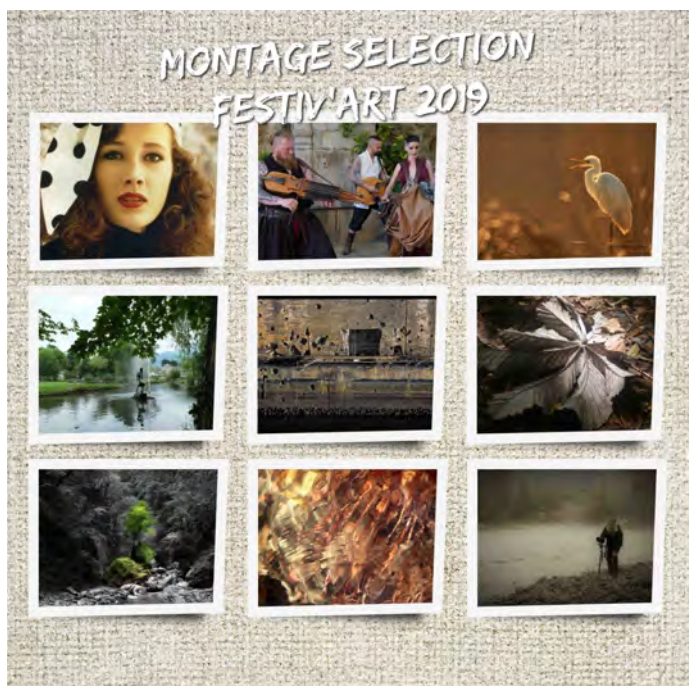
Chacun peut perfectionner sa pratique de la photographie, apporte et reçoit des conseils tant pour la prise de vue que pour le traitement final.

Selon les attentes spécifiques des membres du club, il est possible de développer des pratiques ciblées telles que photographie de la nature, de la faune, de la flore pyrénéenne, photographies de nuit, portraits,...

Le Club propose aussi une initiation aux pratiques innovantes : utilisation d'un drone, traitement informatique de l'image, modes d'impression (exemple : dibond),...

Deux expositions ont déjà eu lieu à l'occasion du Festival Estiv'Art à Argelès-Gazost en 2018 et 2019, d'autres sont prévues, y compris à la galerie d'art d'Agos-Vidalos.

1 rue des Bruyères - 65400 AGOS-VIDALOS  
Tél. : 06 32 95 64 85



## CLUB AQUARELLE AGOS-VIDALOS



Le Club Aquarelle, sous la houlette de Wilhem Meslier, s'inscrit depuis plus de 10 ans dans la vie associative au sein du village d'Agos-Vidalos. Il réunit des personnes de tous âges et de tous niveaux, du débutant aux peintres amateurs confirmés, tous passionnés par la peinture. Il n'y a pas de sujet imposé et chacun est incité à faire appel à sa créativité et libre de peindre selon sa sensibilité. De ce fait, les thématiques sont variées : fleurs, paysages, portraits, abstrait,...

Au fil des années, les membres du Club ont été accueilli dans quatre ateliers successifs au sein du bâtiment sis 1 rue des Bruyères à Agos, pour s'adapter au nombre d'adhérents qui varie entre huit et seize.

Le Club se réunit tous les mardis après-midi de 14 h 30 à 16 h 30, avec des pauses en périodes de vacances scolaires.

Le Club organise habituellement deux à trois expositions annuelles, à Lourdes et dans les villes et villages de la Vallée des Gaves : Luz-Saint-Sauveur, Argelès-Gazost, Esquièze, bien sûr Agos-Vidalos. Il s'agit tantôt d'expositions à thème, tantôt d'expositions libres. Ces expositions sont l'occasion pour les peintres de l'atelier de montrer l'évolution de leur travail et de se faire connaître.

Aujourd'hui, le Club Aquarelle se diversifie et propose en alternance des ateliers de peinture à l'huile et acrylique. Est envisagé prochainement un atelier poterie et céramique. Betty Turon, présidente et Wilhem Meslier, peintre et animateur de l'atelier.

## DES INITIATIVES AU VILLAGE !

"L'atelier envie de lire" a déjà débuté depuis avril 2019 et a lieu une fois par mois, tous les 2<sup>èmes</sup> vendredi de chaque mois de 15h30 à 17h chez Pierre d'Agos. L'idée est de se donner envie de lire en partageant nos lectures du moment, en échangeant des livres et cela en toute simplicité avec Nathalie Esterez, une habitante du village.

"Le groupe marche autour du village" qui débutera le lundi 20 janvier et qui aura lieu tous les lundis matins de 10h à 11h30, voire plus selon les balades. Le point de RDV sera sur le parking de la mairie du village où Nadette et Anne-Marie vous serviront de guides dans un esprit convivial, sportif et amical.

L'idée de ces initiatives est la même : faire connaissance, faire ensemble et partager intra muros.

On vous attend, à très bientôt.

Nadette, Anne Marie et Nathalie.

## ASSOCIATION CYCLOSPORTIVE AGOS-VIDALOS



Le club cyclo sportif d' AGOS-VIDALOS a effectué du 16 au 22 juin 2020 la traversée des Alpes à vélo en passant par les grands cols mythiques du massif alpin.

L'itinéraire parcouru représente environ 750 kms pour un dénivelé de plus de 17500 mètres positif, le tout réparti en 6 étapes.

Le projet avait été minutieusement préparé par Georges RUIZ, son président emblématique récemment décédé. En son hommage une photo souvenir était affichée sur le fourgon suiveur qui accompagnait les cyclistes, piloté magistralement par Jean-Mi.

Le parcours s'est déroulé dans d'excellentes conditions et nous avons traversé des paysages somptueux. Il évolue à travers le massif de THONON LES BAINS jusqu'à NICE en passant par les plus majestueux cols routiers tels que la Colombère, l'Iseran, le Galibier, l'Izoard ou la Bonette.

Une mention particulière pour notre dévoué coach Jean-Mi et une pensée pour Georges sans qui rien n'aurait été possible.



Le club remercie chaleureusement les différents partenaires qui soutiennent l'association cyclo sportive dans ses projets ainsi que les municipalités d'AGOS-VIDALOS et AYZAC-OST (Casino ARGELES-GAZOST, hôtel-restaurant "chez Pierre d' Agos", Toujas et Coll, Carrefour Market,).

L'entraînement du club a lieu tous les lundis, mercredis et samedis à 8 heures devant le cimetière d' Ayzact-Ost. Toute personne intéressée peut nous contacter via notre site Association cyclo sportive Agos-Vidalos.

## GROUPE D'ÉTUDE ET DE MÉDITATION



Le Groupe d'Étude et de Méditation d'Argelès Gazost « GEM » a été créé en août 2018. C'est une association laïque loi 1901 et elle compte depuis deux ans une trentaine

d'adhérents venant de tous les villages environnants.

Son activité est principalement la pratique de la méditation du calme mental. Nous nous retrouvons lors de séances hebdomadaires guidées : tous les mercredis et les vendredis de 20h à 21h.

L'association organise également un vendredi sur deux une séance d'étude de 20h à 21h30 et régulièrement des méditations en pleine nature.

Des enseignants qualifiés viennent quatre fois par an faire des conférences afin de nous éclairer sur la manière de développer plus de bienveillance et de sagesse dans la vie quotidienne.



Contact : Téléphone : 06 75 51 85 33 - Mail : [etudeetmeditation@gmail.com](mailto:etudeetmeditation@gmail.com)

Site internet : [etude-meditation.fr](http://etude-meditation.fr)

Adresse : GALERIE D'ART - Salle de méditation au 1<sup>er</sup> étage  
1 rue des Bruyères - 65400 AGOS-VIDALOS



# LA VIE DE L'ECOLE

## RPI AGOS-VIDALOS / AYZAC-OST

*Tous les élèves et les enseignants des écoles d'Ayzac-Ost et d'Agos-Vidalos vous souhaitent une très belle année 2020, paix, bonheur et santé !*

Voici une petite rétrospective de l'année écoulée avec quelques points forts : Les activités sportives ont ponctué l'année de moments d'enthousiasme et de joies partagées.



Les traditionnelles sorties « ski alpin » ont eu lieu à la station de Luz-Ardiden en février et mars ; les conditions n'ayant pas été favorables en janvier : plus de lumière et moins de doigts gelés ! Merci à Didier et à tous les parents, grands-parents et ...arrière-grands-parents accompagnateurs !



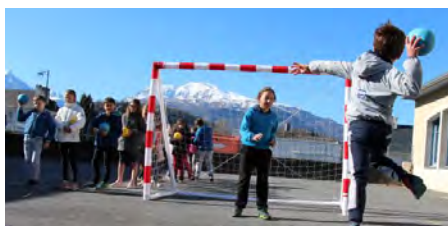
Plusieurs périodes d'initiation au rugby grâce à l'activité « balle ovale », en avril et en octobre avec une rencontre entre plusieurs éco-

les à Argelès-Gazost au mois de juin.

Les enfants ont réalisé d'énormes progrès grâce à la continuité de cet apprentissage. Merci à tous les intervenants qui nous ont accompagnés cette année.



Une autre initiative a également permis à nos élèves de découvrir et de pratiquer le handball grâce à un parcours pédagogique très complet. Merci au Comité départemental pour son aide et la qualité de ses enseignements.



Labellisation E3D



Dans le domaine de l'environnement, les divers travaux, visites et activités des élèves ont conduit notre regroupement scolaire à recevoir la labellisation E3D (établissement en démarche globale de développement durable).



Récolte de pommes de terre.



Plantation d'un chêne truffier.

Ainsi ont été conduites des activités de jardinage, (entretien du verger « Fanfan Tapie », plantation d'un chêne truffier, désherbage de notre potager...) de sensibilisation à la protection des espèces, au traitement des déchets, etc.



### LE RPI à Gavarnie

Toujours dans le désir de faire partager aux élèves les trésors de notre environnement, la fin de l'année scolaire a été marquée par plusieurs activités sur le terrain ; un parcours découverte, flore et faune à Gavarnie, encadré par Philippe et Eric (un grand merci pour leur implication bénévole !...)



...une visite des grottes naturelles de Médous avec la galerie « sèche » et la galerie « des merveilles »...



un parcours acrobatique dans la vallée de Lesponne pour contempler le Pic du Midi de Bigorre depuis la cime des arbres...



et, tout près de nos écoles, la joie d'approcher les animaux du parc animalier... même si nous sommes déjà très gâtés avec les visites des oiseaux de toutes sortes dans la cour !

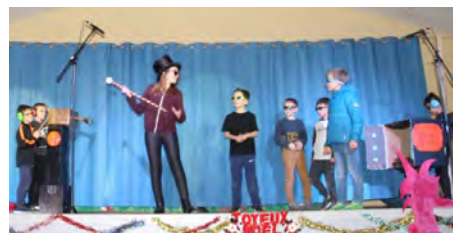


Nos voisines!



dans la cour...

L'année 2019 a été clôturée par le rendez-vous incontournable, fruit d'un travail persévérant et brillant de la part des enfants de nos villages : le spectacle de Noël.



Au programme : Charlie et la chocolaterie de Roald DAHL et les belles chansons de Noël.

## EN 2020 DANS LES HAUTES-PYRÉNÉES, *tous les emballages se trient !*

Afin de simplifier le geste de tri des habitants, le SMTD65 et la Communauté de Communes Pyrénées Vallées des Gaves ont décidé de déployer de nouvelles consignes de tri. Plus simple, moins contraignante cette nouvelle consigne vise l'efficacité sur l'ensemble du département. À partir du 2 janvier 2020, les Hauts-Pyrénéens pourront déposer tous leurs emballages sans exception dans leur point d'apport volontaire, leur colonne enterrée, leur bac ou sac jaune, qu'ils soient en plastique, en carton, ou en métal.



Aucun changement n'est apporté pour la consigne de tri des papiers, revues et magazines.

**Attention néanmoins, seuls les emballages sont concernés : il ne faut pas déposer d'objets dans le tri sélectif.**

Le petit plus pour le tri des emballages :

– Êtes-vous sûr qu'il s'agit d'un emballage ?

Oui ? Alors déposez-le dans le bac jaune. Non ? Laissez-le dans la poubelle d'ordures ménagères.

– Inutile de les laver, il suffit de bien les vider.

– Déposez-les, en vrac dans le bac sans les imbriquer (pas dans un sac).

### LES P'TITS NOUVEAUX QUI VONT DÉSORMAIS DANS LE BAG JAUNE



Crédits photos : ©Citeo, Adobe stock

www.smt65.fr

## TEXTE ARTICLE COLLECTIVITÉS – EXTENSIONS DES CONSIGNES DE TRI

### En 2020 dans les Hautes-Pyrénées, tous les emballages pourront se trier !!

Afin de simplifier le geste de tri des habitants, le SMTD65 et la Communauté de Communes Pyrénées Vallées des Gaves ont décidé de déployer de nouvelles consignes de tri. Plus simple, moins contraignante, cette nouvelle consigne vise l'efficacité sur l'ensemble du département.

### Le tri des emballages devient plus simple !

A partir du 2 janvier 2020, les habitants de Tarbes pourront donc déposer tous leurs emballages sans exception dans leur bac de tri.

Actuellement, seuls les bouteilles et flacons en plastique pouvaient être déposés dans le bac de tri aux côtés des emballages en métal, en papier et en carton. Les autres emballages en plastique devaient être jetés avec les ordures ménagères car les solutions de recyclages n'existaient pas.

Les emballages étant de plus en plus nombreux, tous les acteurs du tri, de la collecte et du recyclage ont travaillé ensemble afin de moderniser les centres de tri et de trouver des débouchés pour les emballages recyclés...

Des solutions ont été trouvées et aujourd'hui, pour recycler plus, il vous est demandé de trier plus d'emballages !

**Attention néanmoins, seuls les emballages sont concernés : il ne faut pas déposer d'objets dans le bac de tri. Donc, à partir du 2 janvier 2020, plus d'hésitation possible !** Vous pourrez déposer dans votre conteneur de tri tous les emballages ménagers qu'ils soient en plastique, en carton ou en métal, ainsi que tous les papiers.

### Le petit plus pour le tri des emballages :

– Êtes-vous sûr qu'il s'agit d'un emballage ? Oui ? Alors déposez-le dans le bac jaune. Non ? Laissez-le dans la poubelle d'ordures ménagères.

– Inutile de les laver, il suffit de bien les vider.

– Déposez-le, en vrac dans le bac sans les imbriquer (pas dans un sac).

**Besoin d'en savoir plus ?** Retrouvez toutes les informations sur le tri des emballages : [www.consignesdetri.fr](http://www.consignesdetri.fr)

DANS LES HAUTES-PYRÉNÉES, tous les emballages se trient !



## Le RAM

## Relais Assistants Maternels

Accueil sur rendez-vous : mercredi de 10h à 12h et vendredi de 15h à 17h.  
Permanence téléphonique : mercredi de 12h à 13h.  
Un service financé par la CAF et la MSA.

## Le Service de transport intercommunal

### Vers Argelès-Gazost le mardi matin

Communes	Départ		Retour
Agos-Vidalos	Arrêt de bus de Vidalos	9h28	11h43
	Arrêt de bus d'Agos	9h28	11h43
Ayros-Arbouix	Arrêt Mairie	9h40	11h25
Ayzac-Ost	Arrêt de bus de Ost	9h30	11h42
	Arrêt de bus d'Ayzac	9h33	11h40
Beaucens	Arrêt Mairie	9h30	11h35
Boô-Silhen	Arrêt salle des fêtes	9h45	11h22
	Arrêt Mairie	9h50	11h20
Gez	Arrêt quartier Lalanne	9h12	11h55
	Arrêt village	9h12	11h53
Ouzous	Arrêt de bus	9h25	11h44
Préchac	Arrêt Mairie	9h35	11h30
Salles	Arrêt place de la Mairie	9h20	11h46
Sère	Arrêt place de la Mairie	9h15	11h50
Villelongue	Arrêt Mairie	9h25	11h40

Ligne Extrême de Salles / Ligne Davantaygue

### Qu'est-ce que c'est ?

La Communauté de Communes de la Vallée d'Argelès-Gazost a mis en place un service de transport en commun desservant certains villages de son territoire.

### Quand et pour aller où ?

Ce service dessert le marché d'Argelès-Gazost le mardi matin (aller-retour).

### Pour qui ?

Toute personne peut utiliser le service de transport intercommunal. Les personnes mineures doivent être accompagnées d'un adulte.

### Les tarifs ?

2 € par personne l'aller-retour.

## Argelès-Gazost

Place de la Mairie

### Ligne Extrême de Salles

Arrivée 9h40

Départ 11h35

### Ligne Davantaygue

Arrivée 9h55

Départ 11h10



Un service financé par :



LANGUEDOC-ROUSSILLON  
LA RÉGION MIDI-PYRÉNÉES

www.ccvag.fr





1, rue Saint-Orens  
à Argelès-Gazost

## les Permanences

du point d'appui emploi formation  
et les permanences sociales situées  
à la Communauté de Communes

organisme	jours de permanence	numéros	horaires
Mission locale	Le lundi et mardi	05 62 97 93 36	De 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30
Défi emploi	2e, 3e et 4e jeudis du mois	05 62 42 27 56	De 13h30 à 16h
Cap emploi	Sur rendez-vous	05 62 93 87 54	De 9h à 17h
CLIC	Du lundi au vendredi	05 62 90 39 85	Sur rendez-vous 9h - 12h / 14h - 17h
Pays des gaves gérontologie	Mardi et vendredi matin		De 9h à 12h sans rendez-vous
Infirmière du centre médico-psychologique	Le jeudi	05 62 56 67 70	De 10h30 à 13h30
Médecin du centre médico-psychologique	Le mardi et le jeudi	05 62 56 67 70	Sur rendez-vous de 10h à 17h
Assistante sociale du centre médico-psychologique	Le mardi matin	05 62 56 67 70	Sur rendez-vous
Psychologue du centre médico-psychologique	Les lundis après-midi	05 62 56 67 70	Sur rendez-vous
Conciliateur de justice	Le lundi matin tous les 15 jours	06 23 66 09 42	Sur rendez-vous de 10h à 11h
PACT, conseils pour l'amélioration énergétique et l'adaptation des logements	3e vendredi du mois	05 59 14 60 60	De 10h à 12h

Afin de faciliter les démarches administratives relatives à la recherche d'emploi, 2 ordinateurs avec accès internet sont à la disposition des demandeurs d'emploi.

## Des logements réservés aux travailleurs saisonniers

Vous êtes travailleur saisonnier ?  
Vous recherchez un logement meublé ?



1 studio  
18 m<sup>2</sup>  
Loyer 172,24 €  
Charges 30 €

1 studio  
23 m<sup>2</sup>  
Loyer 214,66 €  
Charges 30 €

1 studio  
24 m<sup>2</sup>  
Loyer 226,43 €  
Charges 30 €

1 appartement T1  
42 m<sup>2</sup>  
Loyer 399,62 €  
Charges 30 €

[www.ccvag.fr](http://www.ccvag.fr)

Proche du centre ville  
à Argelès-Gazost  
Sur place :  
meublier moderne,  
kitchenette équipée,  
lit en 140,  
salle de bain,  
cave,  
buanderie collective...



Renseignements et conditions  
Communauté de Communes  
1, rue Saint Orens  
65400 Argelès-Gazost  
Tél : 05 62 97 55 18 - Fax : 05 62 90 39 64  
Mail : [contact@ccvag.fr](mailto:contact@ccvag.fr)



# RESTEZ SEREINS

avec l'ensemble des Services d'Aide à domicile  
**PYRENE PLUS**

Focus sur  
**LA TÉLÉASSISTANCE**

## La Téléassistance, QUESACO ?

Vaquer à son quotidien chez soi en sécurité en pouvant alerter quelqu'un en cas de chute, de soucis de santé ou simplement d'angoisse : voilà ce que propose le système de **Téléassistance PYRENE PLUS 24h/24 et 7J/7**.

Ce service permet de **prolonger son autonomie à domicile**. Il vient compléter les autres accompagnements proposés aux séniors par PYRENE PLUS sur **AGOS-VIDALOS** tels que l'**Aide à domicile**, le **Portage de repas\***, les **Soins infirmiers à domicile\*** et l'**Équipe Spécialisée Alzheimer\***.



### INFORMATION SERVICE

Du Lundi au Vendredi  
de 9h à 12h / 13h30 à 17h



**05 62 44 06 19**



[teleassistance@pyreneplus.com](mailto:teleassistance@pyreneplus.com)

\* Services mis en place selon la zone d'intervention

## Une gamme de Téléassistance PYRENE PLUS selon vos besoins

### La Téléassistance de base

pour se rassurer

**BOITIER TRANSMETTEUR**      **CENTRALE D'ÉCOUTE 24h/24 7 J/7**

**BRACELET ou COLLIER**

Frais d'installation : 50€ / Abonnement mois : de 22 à 26 €

### La Téléassistance "Pack Zen"

pour rassurer aussi ses proches

**DÉTECTEURS DE MOUVEMENT ET D'OUVERTURE CONNECTÉS**      **DÉTECTEUR DE FUMÉE CONNECTÉ**      **APPLICATION MOBILE**

Frais d'installation : 60€ / Abonnement mois : 40 €



#### Roger, 70 ans

De retour d'hospitalisation après une opération importante, je n'étais pas rassuré de rester à la maison seul. Les aides à domicile et les infirmières passaient mais j'angoissais pour la nuit et la journée. Le bracelet Téléassistance proposé par PYRENE PLUS est un réel confort de vie pour moi.



#### Françoise, fille de Marie 85 ans

Habitant à 100 km de ma mère, l'application mobile du Pack Zen de PYRENE PLUS m'a permis de savoir qu'il faisait seulement 15° dans sa maison. En me renseignant auprès du livreur habituel de fuel, j'ai su que la cuve n'avait pas été remplie. J'ai fait organiser en suivant une livraison.

OFFERT

**FRAIS D'INSTALLATION**  
de 60€ sur le Pack Zen.  
Code **PACK ZEN 2020** à préciser. Offre valable jusqu'au 30 Juin 2020.

50%

**DE RÉDUCTION D'IMPÔTS**  
sur l'abonnement mensuel.



#### PRISE EN CHARGE

possible par le Conseil Départemental, les caisses de retraite, mutuelles, etc  
Renseignement auprès de notre service Téléassistance.



#### UNE INSTALLATION SIMPLE

adaptée aux branchements téléphoniques classiques et aux box.



Renseignements sur les autres prestations de l'association PYRENE PLUS, Services de Proximité : 05 62 97 29 84

Accueil sur l'antenne PYRENE PLUS d'Argeles-Gazost, 3 B Avenue Pierre de Coubertin, Du Lundi au Vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Suivez l'association et découvrez ses services sur [www.pyreneplus.com](http://www.pyreneplus.com) et sur





**ENFANCE  
ET  
PARENTALITÉ**



**ACCOMPAGNEMENT  
DU  
HANDICAP**



**SERVICES  
ET SOINS  
AUX  
SÉNIORS**



**ENTRETIEN  
DE LA  
MAISON**

## **L'ADMR en action : au service de tous, à tous les âges de la vie, au cœur des territoires !**

Légitimée par une histoire de plus de 44 ans, l'ADMR du Haut-Lavedan est toujours à l'écoute des nouveaux besoins de la population de son territoire.

Notre association fait partie du réseau ADMR, premier réseau associatif national de services à la personne.

Nous proposons une large palette de prestations réparties sur 4 pôles de services :

- Enfance et Parentalité
- Services et Soins aux Séniors
- Accompagnement du Handicap
- Entretien de la Maison

Porté par des bénévoles qui participent, à leur échelle et au plus proche du terrain, à la vitalisation des territoires et à la création de cohésion sociale. Relais essentiels du vivre-ensemble, reconnus comme tels par les pouvoirs publics, les bénévoles sont des acteurs essentiels de l'engagement citoyen.

En s'engageant, les bénévoles peuvent également mettre toutes les compétences en œuvre : des visites de convivialité à l'animation de notre vie associative, les besoins sont variés.

Alors n'hésitez plus, rejoignez-nous !



**Association ADMR du Haut-Lavedan**

**2 Place de la Mairie**

**65400 LAU BALAGNAS**

**Tél : 05.62.90.08.69**

**Courriel : [admr.haut-lavedan@fede65.admr.org](mailto:admr.haut-lavedan@fede65.admr.org)**

# LES BRÈVES DE LA RÉSERVE



## LES BREVES DE LA RESERVE

**2019**, les animations et la fréquentation grand public de notre RNR ont plus que jamais été d'actualité, notamment sur le site du Pibeste, bâtiment sommital régi par la commune d'Agos-Vidalos.

De même cette année, le SIVU continue de participer à l'éducation, à l'environnement des enfants de la vallée et du pays de Lourdes. Pour cela des conventions ont été renouvelées avec le SIMAJE (Syndicat Intercommunal Multi Accueils, Jeunesse et Ecoles) ainsi que la CCPVG (communauté de communes Pyrénées vallée des Gaves) et ce, en vue de la sensibilisation par des animations scolaires, périscolaires et petite enfance.

Pour assurer cette mission dans les meilleures conditions, une « réserve propre » est essentielle ; à cet effet une convention RTE/ONF/SIVU a été signée au printemps dernier pour gérer la végétation sous les lignes à haute tension et pour procéder à l'enlèvement des vestiges abandonnés au fil du temps. 2019, un premier acompte de 10 000 € a été versé afin de débiter ces travaux sur notre territoire.

Le printemps 2020 (du 27.04 au 11.05.2020) verra l'arrivée du « PIRIBUS », une exposition se déplaçant sur l'ensemble du massif pyrénéen. Cette animation ambulante se tiendra à ARGELES-GAZOST : **VOYAGE AU CŒUR DES PYRENEES** avec des interventions culturelles et environnementales pour sensibiliser le public local et scolaire sur le patrimoine pyrénéen (rendez-vous au parc du casino aux dates indiquées ci-dessus)



P. BATTISTON

Le Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves est composé de la Communauté de Communes Pyrénées Vallées des Gaves et d'une partie de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées. Sur ce périmètre de plus de 80 communes, cet établissement public exerce deux compétences pour le compte de ses membres :

- L'assainissement public non collectif avec le SPANC
- La GeMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) depuis 2017 sur le bassin versant du Gave de Pau amont.

A côté de ces compétences, le PLVG poursuit deux missions spécifiques : le développement de la filière touristique cyclo autour du label ALTAMONTA ([www.pyrenees-cyclo.com](http://www.pyrenees-cyclo.com)) et le soutien aux porteurs de projets pour obtenir des financements publics (le PLVG porte le programme européen LEADER en partenariat avec le PETR Cœur de Bigorre). La mission sur la filière bois arrive à son terme début 2020 et ne sera pas poursuivie.

### De la pédagogie sur la GeMAPI

Le PLVG a été l'un des premiers établissements à exercer la compétence GeMAPI et en tant que précurseur il est confronté à la « jeunesse » de cette compétence. Les élus et l'équipe du PLVG travaillent à clarifier ces interventions et a fait appel à un cabinet extérieur pour l'aider dans cette tâche. L'objectif étant de répondre aux nombreuses interrogations sur le volet juridique et la responsabilité des différents intervenants autour d'un cours d'eau, au premier rang desquels le riverain.

C'est dans cet esprit de clarification et de pédagogie que le PLVG a diffusé à l'ensemble des habitants du territoire le bulletin « Au fil des Gaves » en juin 2019 qui présente de manière claire la GeMAPI et les actions menées par le Pays. Ce document est disponible sur demande au PLVG ou en mairie.

### Une année 2019 sereine

Notre territoire, le bassin versant du Gave de Pau amont, n'a pas subi d'épisodes de crues ou d'orages intenses en 2019.

Des travaux se poursuivent sur le territoire notamment en Pays Toy sur le Bastan et d'autres sont en préparation pour 2020 notamment sur le secteur Aucun/Arrens-Marsous sur le Lingé et le Coustète.

Plusieurs études sont en cours notamment celle sur le Lac Vert situé sur les communes de Geu et Agos-Vidalos. Ce projet consiste à démanteler les aménagements actuels de l'ancienne base de loisirs, retirer une partie des merlons afin de restaurer un espace de mobilité et d'inondation au Gave et créer des zones humides. Cette renaturation du site permettra également de limiter le risque d'inondation sur les enjeux aval (Ger, Lourdes...). D'un coût global d'environ 1 million d'euros (étude, acquisition, aménagement), le projet est aidé à 80% par l'Agence de l'Eau et de la Région Occitanie. Les premières réunions de concertation ont débuté en 2017 et le lancement des travaux est prévu pour 2020, après acquisition du site par la Fondation Préservation Patrimoine Pêche.

### La Brigade Verte agit au quotidien pour le Gave et notre environnement

Le PLVG poursuit au quotidien l'entretien des milieux aquatiques avec des entreprises locales et sa Brigade Verte, que vous pouvez voir toute l'année travailler sur les berges du Gave, mais également sur un raft pour collecter des déchets et embellir notre environnement. La brigade verte est composée d'agents techniques spécialisés dans les travaux en rivière et de l'Atelier Chantier d'Insertion (ACI). Les travaux menés toute l'année concernent la coupe, l'abattage, le débroussaillage de la végétation, la lutte contre les espèces invasives...

Retrouvez toutes nos autres missions sur [www.valleesdesgaves.com](http://www.valleesdesgaves.com) et notre actualité sur Facebook.



**Président : Bruno VINUALES**

Les services de la communauté de communes Pyrénées Vallées des Gaves vous adressent leurs meilleurs vœux pour 2020

*La communauté de communes est l'outil intercommunal de développement à l'échelle de l'ensemble des Vallées des Gaves où siège le maire et des élus des 46 communes pour l'élaboration d'un budget d'actions collectives sur des compétences communes légales obligatoires.*

**Projet de territoire, urbanisme, plan climat, développement économique, gestion des déchets ; quelques points d'actualité des actions de la communauté de communes pour cette nouvelle année.**



### LE PROJET DE TERRITOIRE SE CONSTRUIT !

Le projet de territoire se construit par le biais d'un document d'urbanisme, le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale), qui détermine une stratégie à l'échelle intercommunale de mise en cohérence de politiques en matière d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement ou bien encore de paysage, dans le cadre d'un projet d'aménagement et de développement durables (PADD). A l'issue des différentes étapes de sa construction, de la définition des objectifs et de la stratégie, le projet de territoire est une feuille de route qui permet aux élus d'élaborer un programme d'actions concrètes sur le territoire. La finalisation du SCoT est prévue pour février 2020 et sera soumis à une consultation auprès de la population pour une approbation définitive au second semestre 2020. Ce projet de territoire concerne tout le monde, les réunions publiques de concertation se poursuivront afin de rencontrer et d'échanger avec les habitants, les entreprises et les associations.

### HABITAT

Dans le cadre des actions du Projet d'Aménagement et de Développement Durable, la communauté de communes vous propose deux rendez-vous mensuels pour mener à bien votre projet d'habitat :

- La permanence « Architectes-conseil » du CAUE (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement) sur rendez-vous au 05 62 97 55 18 - tous les 2e mardis après-midi de chaque mois à la salle de la chapelle à la CCPVG,
- Et la permanences « Info énergie habitat » de SOLIHA (Solution pour l'Eco-Habitat) - jour d'accueil en attente.

Ces deux permanences ont pour objectif d'accompagner les projets de construction et de rénovation de l'habitat avec des conseils personnalisés, objectifs, neutres et gratuits.



### UN PLAN CLIMAT VOLONTAIRE

Ce n'est pas obligatoire, mais la volonté des élus des Vallées des Gaves est de proposer une gouvernance territoriale qui prenne en compte le changement climatique en proposant des actions qui visent à atténuer tout impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre. Pour cette année 2020, un des objectifs principaux est d'étudier des solutions de mobilité durables. « Mieux se déplacer à pied et à vélo, améliorer les jonctions avec la voie verte, développer de nouveaux parcours notamment pour le déplacement vers les établissements scolaires, ou encore la mise en place de services vélo... », autant de pistes de réflexions qui sont menées par la CCPVG avec les partenaires publics et privés en concertation avec les habitants.

Le Plan Climat Air Energie Territorial doit être approuvé définitivement en conseil communautaire début 2020. Abonnez-vous à la page facebook « communauté de communes Pyrénées Vallées des Gaves » pour être informé et participer aux événements publics.

### LA CCPVG AUX CÔTÉS DES ENTREPRISES

Pour répondre au besoin de développement économique sur les Vallées des Gaves, la communauté de communes se place comme un interlocuteur central privilégié dans l'accompagnement de projets et d'installations. Le service apporte son expertise pour orienter les porteurs de projet vers les solutions et services appropriés. Outre sa position d'accompagnement, la CCPVG aide aussi à l'installation d'entreprises en apportant une aide financière pour la construction ou la rénovation de locaux professionnels (une enveloppe limitée attribuée sur dossier) ou en proposant des solutions d'implantation sur ses Zones d'Activité Économiques et Artisanales.

### TRI DES DÉCHETS, UN GESTE PLUS SIMPLE

Dès janvier 2020, le SMTD65 (Syndicat Mixte de Traitement des Déchets départemental) nous permet de faciliter le tri des déchets et d'alléger nos poubelles d'ordures ménagères ainsi que le coût de traitement pour tri non-conforme. Les plastiques qui n'étaient pas admis (pot de yaourt, emballage des biscuits, ...), sont tous désormais triés et valorisés ! Le bac jaune pourra donc contenir toute forme de déchets d'emballage vide. Pour les biodéchets (petits déchets vert, alimentaire, marc de café...) la solution reste le compostage pour tous ceux qui ont un jardin ou le dépôt en déchetterie comme c'est le cas pour les cartons de colis, les produits chimiques, les huiles, le bois, les gravats, l'électroménager...

Pour vous simplifier le tri, munissez-vous du mode d'emploi disponible au service de Gestion des Déchets à Pierrefitte-Nestalas et dans les mairies.

# EHPAD L'ACCUEIL DE JOUR

L'accueil de jour est une structure qui s'adresse principalement aux personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées et aux personnes atteintes d'autres maladies neuro-évolutives comme la maladie de Parkinson par exemple ; mais également aux personnes âgées en perte d'autonomie physique.



## Où ?

L'accueil de jour propose un espace chaleureux, convivial et sécurisé, au cœur d'Argelès-Gazost, dans une maison individuelle avec jardin et accès direct dans le parc de la résidence de Vieuzac.

## Pourquoi ?

Participer à l'accueil de jour permet de :

- Favoriser le maintien de l'autonomie afin de rester plus longtemps chez soi,
- Maintenir une vie sociale,
- Entretenir ses capacités physiques et sa mémoire,
- Fréquenter un accueil de jour permet de préserver son autonomie grâce aux activités adaptées proposées. Ces temps passés hors du domicile contribuent également à rompre l'isolement et à permettre aux proches de dégager du temps pour leurs propres occupations.

## L'accueil de jour permet aux personnes âgées :

- de bénéficier d'un suivi régulier et d'un accompagnement adapté,
- d'entretenir leurs capacités grâce aux activités adaptées proposées,
- de renouer des liens et sortir de chez elles.

## L'accueil de jour permet à leurs proches :

- de pouvoir libérer du temps durant la journée,
- de pouvoir échanger avec les professionnels de l'accueil de jour,
- de ne pas rester seuls avec des questions et de partager des inquiétudes.

## Quand ?

Du lundi au vendredi, sauf les jours fériés, entre 10 heures et 17 heures.

Vous pouvez venir pour quelques heures, une demi-journée ou pour la journée.

**N'hésitez pas à nous contacter**

**ACCUEIL DE JOUR  
Service Administratif  
Villa Alicot**

**16, rue du Docteur Bergugnat  
65400 ARGELÈS-GAZOST**

**Tél. : 05 62 97 49 89**

**[administration@ehpad-argeles.com](mailto:administration@ehpad-argeles.com)**



# Comment s'intègre la filière bois énergie dans l'économie circulaire ?

La filière bois énergie a de nombreuses externalités positives : entre autres, la création d'emplois, le carbone évité, la réduction de la dépendance énergétique du pays, l'économie circulaire. L'action de la filière sur l'économie circulaire se traduit par la valorisation de bois en fin de vie et par la valorisation agronomique des cendres de bois.

## La valorisation des bois en fin de vie

La filière bois énergie permet de valoriser, dans un esprit d'économie circulaire, d'autres bois que le bois forestier : il s'agit des "bois en fin de vie" qui peuvent avoir d'autres dénominations telles que "bois déchets", "bois usagés", bois de classe A", "bois de classe B".

Ils peuvent provenir de trois sources différentes :

- **La récupération et le recyclage des emballages bois** (palettes, caisses...).
- **Les déchets d'éléments d'ameublement**
- **Les déchets de démolition et de déconstruction.**

Après avoir été préparés, et selon la demande et les besoins, ces bois sont dirigés, soit vers une valorisation matière dans l'industrie des panneaux de particules, soit vers une valorisation énergétique dans des installations adaptées et autorisées à les recevoir.

Ils sont classés selon des critères d'origine ou de composition chimique, allant des bois ayant des propriétés proches de bois forestiers à

ceux considérés comme déchets dangereux car pollués. Certains bois en fin de vie qui respectent des critères définis réglementairement peuvent ainsi sortir du statut de déchet et être considérés comme des produits. C'est le cas des bois d'emballage tels que les palettes dont des tonnages importants sont aujourd'hui consommés en chaufferies. La valorisation dont ils font l'objet et les typologies d'installations de combustion dans lesquelles ils peuvent être utilisés dépendent de cette classification.

De gros volumes de bois en fin de vie sont encore aujourd'hui éliminés et ne font donc l'objet d'aucune valorisation. Le Comité Stratégique de Filière Bois a mis en œuvre un Plan Déchets dont l'objectif est de collecter et valoriser 1,3 million de tonnes de déchets de bois non dangereux supplémentaires, dont 0,9 million à destination de la valorisation énergétique. Pour cela, des actions sont aujourd'hui à l'étude, afin, d'une part, d'améliorer la récupération et la valorisation de ces déchets par l'identification des gisements et la mise en place de bonnes pratiques, et, d'autre part, de déterminer les évolutions techniques et réglementaires nécessaires à la valorisation de ces déchets sans nuire à la qualité de l'air.

## La valorisation des cendres de bois

Aujourd'hui, une part importante des cendres produites par les installations de combustion de bois est valorisée par épandage, principalement sur les terres agricoles. Il s'agit là du maillon final de l'économie circulaire de la filière bois énergie, qui répond au double objectif d'amélioration de l'efficacité de l'utilisation des ressources et de réduction de la consommation d'engrais chimiques ou d'amendements basiques.

La valeur agronomique des cendres est principalement apportée par leurs teneurs en calcium (CaO) comme amendement basique, puis en potassium (K<sub>2</sub>O), en magnésie (MgO) et en phosphore (P<sub>2</sub>O<sub>5</sub>) dans une moindre mesure.

Il existe plusieurs typologies de cendres dont la production dépend à la fois de la technologie de combustion, du bois utilisé et de la phase de combustion. Le volume total de cendres produites est aujourd'hui estimé à 200 000 tonnes par an. Toutes ne peuvent pas être valorisées, notamment celles résultant du traitement des fumées, concentrées en certains éléments polluants. Lorsque les cendres ne peuvent pas être valorisées, elles sont éliminées dans des installations de stockage de déchets.

La valorisation des cendres est strictement encadrée par la réglementation.

D'autres pistes de valorisation, toujours vertueuses et innovantes, sont étudiées et font l'objet de recherches, comme l'épandage en forêt ou l'utilisation comme matériaux.





## Le CLIC Pays des Gaves

### Le Service Social

Le Centre Local d'Information et d'Orientation est un service social gratuit de proximité, destiné à informer, conseiller, orienter et accompagner les personnes de plus de 60 ans et leurs proches (maintien à domicile, adaptation de l'habitat, accès aux droits...). Par ailleurs, il informe et oriente les personnes en situation de handicap.

### Ateliers de Prévention

En parallèle de ses missions d'accompagnement social, le CLIC développe depuis plus de 7 ans des actions de prévention, pour le « bien vieillir », afin de préserver au mieux la qualité de vie des seniors, grâce au soutien de l'Interrégime, l'ANCV, la Conférence des Financeurs et le prêt de Salles par les communes d'Argelès-Gazost, Agos-Vidalos, Ayzac-Ost, Arrens-Marsous, Lau-Balagnas, Beaucens, Esquièze-Sère, Luz-St-Sauveur, Cauterets, Soulom, Jarret, Peyrouse et St-Pé-de-Bigorre.

De ce fait, il a mis en place différents ateliers de prévention

- Ateliers Nutrition
- Ateliers découverte de l'informatique
- Groupe de marche animé par deux bénévoles
- Un Voyage Séniors par an (5 J)



Nous informons et orientons également vers les ateliers de prévention coordonnés par l'Interrégime : *Ateliers Mémoire, Ateliers Sommeil, Ateliers Vitalité, Ateliers Equilibre*

### Coordonner et Initier



Le CLIC est également une instance de coordination et un observatoire des besoins des aînés et de leurs proches. Dans ce cadre il organise des actions avec les partenaires locaux et départementaux

### Nouveauté depuis 2019

**Création du Point Ressources des Aidants du Pays des Gaves**, avec le soutien du département des Hautes-Pyrénées et de la MSA :

- Groupes d'échanges
- Permanence soutien psychologique
- Sophrologie
- Formation geste et posture
- Forum des aidants

**05 62 90 39 85**  
**5, impasse du Parc**  
**65 400 Argelès-Gazost**

**Madame CASENY Nathalie** Coordinatrice CLIC / PAERPA  
**Madame LARUE Delphine** Coordinatrice CLIC / PAERPA

## LES DANGERS DU MONOXYDE DE CARBONE (CO) POUR COMPRENDRE



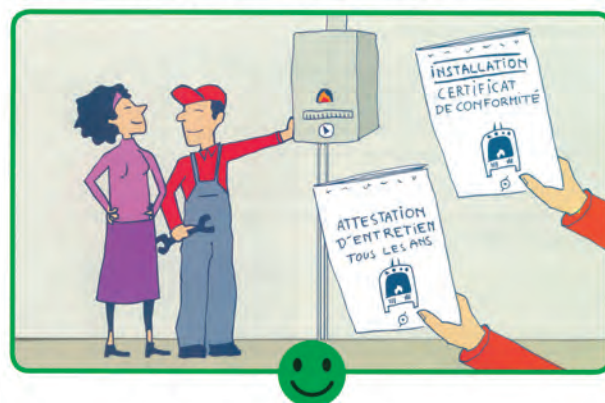
### Pour se protéger

Tous les ans, avant l'hiver, faites vérifier vos appareils de chauffage par un professionnel : chaudière, conduit, chauffe-eau, poêle, cheminée, etc.

Demandez-lui une « attestation d'entretien » qui prouve que l'appareil est bien entretenu.

Si un professionnel installe une chaudière au gaz, demandez-lui une « attestation de conformité » qui prouve qu'elle est bien installée.

### Vérifier les appareils de chauffage



### Les dangers du monoxyde de carbone

Le monoxyde de carbone est un gaz dangereux qui peut tuer.

Attention ! Quand un appareil de chauffage ou de cuisson marche, si vous avez mal à la tête, envie de vomir ou si vous vous sentez mal, il y a peut-être du monoxyde de carbone chez vous.

En cas de doute, ouvrez les fenêtres et les portes, arrêtez les appareils de chauffage et de cuisson, sortez de chez vous, appelez les secours :

**18 (Pompiers), 15 (Samu), 114 (Personnes sourdes et malentendantes)**



La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie soutient la démarche de mise en accessibilité.

## PERMANENCES

### MAISON DÉPARTEMENTALE DE LA SOLIDARITÉ Pays des Gaves 1 chemin de l'Herbe

Tél. : **05 31 74 37 10**  
Mardi de 9h à 12h sur RDV  
Jeudi de 9h à 12h sur RDV

PMI consultation des nourrissons :  
le 1er mercredi de chaque mois sur RDV (9h-12h et 14h-17h)

### MAISON DES SERVICES DE LA COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DE LA VALLÉE D'ARGELÈS-GAZOST 5, passage du Parc - 65400 Argelès-Gazost

**LE CLIC PAYS DES GAVES**  
Public : Personnes de plus de 60 ans et leurs aidants  
Primo-accueil des personnes en situation de handicap

**VOTRE PERMANENCE SOCIALE**  
À la permanence Mercredi et  
Vendredi matin ou en visites à domicile

**ATELIERS DE PRÉVENTION :**  
Mémoire, Equilibre, Informatique, Nutrition, Voyage ANCV  
**LE PAERPA :**  
Pour les plus de 75 ans : votre Plan Personnalisé de Santé

Tél. : **05 62 90 39 85**

**MSA**  
Sur rendez-vous uniquement  
Tél. : **05 62 34 39 95**

**CONCILIATEUR DE JUSTICE**  
Monsieur Henri LAPLACE  
Sur rendez-vous  
Tél. : **06 23 66 09 42**  
laplace.henri@neuf.fr

**DÉFI EMPLOI**  
Sur rendez-vous le jeudi après-midi  
Tél. : **05 62 42 27 56**

**CAP EMPLOI**  
Sur rendez-vous un mercredi par mois  
Tél. : **05 62 93 87 54**

**MISSION LOCALE**  
permanences les lundi, mardi  
et mercredi matin sur rendez-vous au  
**05 62 97 93 96** ou **05 62 42 20 00**  
de 9h00-12h00 et 13h45-17h00

**PACT BÉARN BIGORRE**  
3ème vendredi de chaque mois  
de 10h à 12h  
Tél. : **05 59 14 60 60**

Sur le site de la commune :  
[www.agos-vidalos.fr](http://www.agos-vidalos.fr)  
vous trouverez de nombreuses  
informations administratives et  
sur la vie du village.  
Plusieurs vidéos sont à disposi-  
tion.  
Le film, réalisé en 1955 sur le  
Téléphérique du Pibeste peut  
être visionné.

## MAIRIE

22, avenue du Lavedan - 65400 Agos-Vidalos  
Tél. : 05 62 97 51 22  
Email : [commune.agosvidalos@orange.fr](mailto:commune.agosvidalos@orange.fr)

Horaires d'ouverture :  
le mardi : de 9 h. 30 à 11 h. 30  
le mercredi : de 14 h. à 18 h.  
le jeudi : de 14 h. à 16 h.

[www.agos-vidalos.fr](http://www.agos-vidalos.fr)

## SERVICES D'URGENCE

GENDARMERIE > 17

POMPIERS > 18

SAMU > 15

SOS DETRESSE > 112  
(permet la localisation du lieu d'appel)

CENTRE ANTI-POISON  
(Toulouse) > 05 61 77 74 47

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PYRÉNÉES VALLÉES DES GAVES

1, rue Saint Orens  
65400 Argelès-Gazost  
Tél. : **05 62 97 55 18**  
Courriel : [courriel@ccpvg.fr](mailto:courriel@ccpvg.fr)

[www.ccpvg.fr](http://www.ccpvg.fr)

# ANNÉE 2019

## NAISSANCE

Anouk, Cléopâtre, Naomi, Vahina TURON, née le 28 mars 2019

## DÉCÈS

Anna GALAU, le 14 avril 2019

Henriette PRAGNERES, le 2 juin 2019

Denise AMAT, le 6 août 2019

Roger, Félix, Joseph CAZE, le 25 août 2019

Elisabeth ABBADIE, le 18 décembre 2019

Agos  
Vidalos



*Le Maire,  
le Conseil Municipal  
et toute l'équipe de la mairie  
vous souhaitent  
une très bonne année*



# 2020